

Les descendants de Sulpice



Recueil des actes des Darnault
commune d'Aize (Indre)

**BAPTEME
NAISSANCE**

MARRIAGE

L'an 1829 le sept juillet dix heures du matin, devant nous René Morin maire de la commune d'Aize, sont comparus Joseph Darnault laboureur demeurant à Calindré commune de Rouvres les Bois, âgé de 25 ans fils majeur d'Etienne Darnault fermier demeurant à MONTIFAUT Champagne d'une part,

Et Solange Jolly sans profession, demeurant avec ses père et mère, âgée de 26 ans, fille majeure d'Antoine Jolly, fermier et de Marie Potin demeurant au chateau de cette dite commune d'Aize d'autre part,

lesquels auront requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites en cette dite commune d'Aize les dimanche 20 et 27 juin dernier, et encore en ladite commune de Rouvres les mêmes jours suivant le certificat de monsieur le maire de cette dernière commune en date du 5 juillet courant,

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifié, faisant droit à la réquisition des parties, après avoir donné lecture :

1er : de l'acte de naissance du futur époux qui constate qu'il est né à Saint Phalier arrondissement de Chateauroux le deux pluviose an douze.

2ème : de l'acte de Françoise Penissard sa mère qui constate qu'elle est décédée audit Rouvres le 22 septembre 1826.

3ème : de l'acte de naissance de la future épouse qui constate qu'elle est née en la commune de Fontenay, arrondissement d'Issoudun, le 20 prairial an onze.

4ème en fin : du chapitre six du code civil, intitulé du mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux séparément ayant répondu affirmativement, avons moi susdit et soussigné... de la loi que Joseph Darnault et Solange Jolly sont unis par le mariage .

Le tout fait et rédigé à la mairie d'Aize, en présence de Messieurs Jean Darnault, laboureur, âgé de 27 ans, frère de l'époux, Jean Pierre Isidore Joly, laboureur âgé de 22 ans, frère de l'époux, Claude Théré, cultivateur âgé de 42 ans, Louis ... Monchat âgé de 49 ans, ami des époux, le premier témoin demeurant à Pouligny, commune de Rouvres les Bois ; le second demeurant à Aize, le troisième à Fontenay et le quatrième à Guilly, qui ont signé ainsi que les époux sauf le père de chacun des dits époux et par ... qui ont déclaré ne le savoir, après lecture faite du présent acte.